

AVIS AU PUBLIC

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme – Projet de création d'un centre d'incendie de secours - Dates de mise à disposition du dossier et du registre

A partir du 21 novembre 2022 08h00 et jusqu'à la clôture de la concertation, un registre sera mis à disposition du public. Ce registre permet à chaque citoyen d'apporter ses réflexions, ses interrogations et ses remarques et de prendre connaissance des contributions précédentes.

Ce registre sera mis à disposition :

Au Centre Technique Municipal aux jours et heures d'ouverture, à savoir :

Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Sur le site de la commune : <http://www.tarascon.org>

Les contributions des citoyens pourront également être transmises par courriel à l'adresse urbanisme@mairie-tarascon13.fr

Les contributions des citoyens pourront être adressées par voie postale à l'adresse de la mairie : Hôtel de Ville – 2 Place du Marché – 13150 Tarascon.

Par les mêmes voies et à partir du 21 novembre jusqu'à la fin de la concertation, sera mis à la disposition du public un dossier présentant le projet et ces principaux enjeux.

La clôture de la concertation interviendra le 23 décembre à 16h30.

Un conseil municipal sera ensuite organisé afin de tirer le bilan de la concertation. Ce bilan sera proposé à l'adoption par délibération du conseil municipal.